

**Compte-rendu rédigé par les élus de l'opposition :
Michel Aurignac, Patrick Moura et Corinne Panatier.**

Secrétaire de séance : Marie-Françoise Capélani.

Absents : Corinne Panatier procuration à Patrick Moura, Michel Lauvaux procuration à Guy Labarrère

Les élus ont rendu hommage à la conseillère municipale Mireille Duthen décédée ce 6 septembre 2022.

Le compte-rendu de la séance du jeudi 13 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

Point 1 - Servitude de passage avec le SDEPA :

Le Syndicat d'Énergie des Pyrénées Atlantiques a procédé à l'enfouissement d'une ligne électrique sur le chemin de Brune (parcelle H 883).

Les élus valident la servitude de passage occasionnée par la mise en place de ce câble.

Point 2 – Électrification du site de l'antenne relais :

Une antenne relais pour le réseau téléphonique va bientôt être installée sur la zone du « Roundeilh ». La société FREE sera le constructeur. Au préalable l'alimentation en électricité est nécessaire au fonctionnement. Le SDEPA présente le coût financier de l'opération :

- Participation FACE :	24 000,00 €
- TVA préfinancée par le SDEPA :	10 209,70 €
- Participation FREE :	27 738,55 €
- Participation du demandeur au frais de gestion :	2 320,39 €
TOTAL :	64 268,64 €

Le maire confirme que la commune ne paiera rien pour cette opération.

Les éléments de l'antenne seront héliportés et l'accès au site ne va pas nécessiter la viabilisation du sentier actuel. Les opérations de maintenance se feront par voie terrestre par la piste existante.

Les élus valident à l'unanimité ce sujet.

Point 3 – Servitude de passage avec ENEDIS :

De la même façon la société ENEDIS a procédé à l'enfouissement d'une ligne électrique pour l'alimentation de la nouvelle station d'épuration. Le maire propose la régularisation de la convention de servitude du domaine public (parcelle AB 678) par ENEDIS .

Point validé à l'unanimité.

Point 4 - Convention avec le CDG 64 :

Le Centre de Gestion du département propose à ses adhérents la médiation préalable obligatoire (MPO). En cas de conflits entre la collectivité et ses agents, seul le Tribunal Administratif tranche les litiges.

Le CDG 64 peut intervenir dans une phase de médiation afin de régler le problème. Une période d'expérimentation a montré l'utilité de la procédure.

Michel Aurignac fait remarquer que dans le projet il n'est pas indiqué de date limite d'application de cet accord. Le maire convient qu'il s'agit d'un oubli.

Les élus adoptent cette proposition à l'unanimité.

Point 5 – Approbation du rapport CLECT du Pays de Nay :

Le Pays de Nay lors d'une délibération du 12 octobre 2021 a validé le contenu du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) entre la communauté de communes et ses communes membres.

Ce rapport concerne le transfert de compétence de quatre zones :

- la zone POUTS TOURNIER sur la commune de Coarraze,
- la zone SAMADET sur la commune de Bourdettes,
- la zone des MOULINS sur la commune de Narcastet,
- la zone du PONT sur la commune de Narcastet.

Cette étude aboutit à l'attribution de compensation pour les communes concernées.

Asson n'est pas impacté par cette étude. Le Conseil Municipal se prononce favorablement.

Point 6 – Décision modificative :

En cours d'année des ajustements sont nécessaires dans les comptes publics. Le maire présente une série de mouvements financiers pour l'exactitude des chiffres comptables.

Dans la partie investissement il convient de rectifier une erreur d'imputation dans les travaux des réseaux du quartier Labat pour un montant de 11 840 €.

Afin de compléter les besoins en matériel des écoles (déshumidificateur, ordinateur, système d'alarme) la somme de 5 000 € sera prélevée sur le poste « dépenses imprévues ».

L'unanimité est acquise pour cette question.

Point 7 – Demande de subvention voirie communale :

Le projet de réfection de la voirie pour 2022 est finalisé.

Le montant TTC des travaux est estimé à : 127 930 €

La demande de subvention sollicitée au Conseil Départemental : 22 705 €

La participation de la commune se fera sur les fonds libres pour : 105 225 €

Les travaux vont concerner la sécurisation de la rue des Pyrénées devant l'église, l'accès au futur lieu de vie pour personnes âgées (rue du Pla d'Isou), les chemins d'Aurous, Betcabe, Ser, Bayard et le pont chemin Lascoumettes.

Les élus approuvent à l'unanimité la demande de subvention au CD64.

Point 8 – Soutien à la PASSEM :

La PASSEM (passons en occitan) est une course pédestre organisée par l'association Ligams qui traverse le Béarn sur plusieurs jours. Cette année elle a traversé (de nuit) notre village au mois de juin. Le maire propose d'octroyer la somme de 100 € pour aider les organisateurs.

Patrick Moura précise qu'il votera contre cette subvention arguant du fait que les associations communales doivent rester prioritaires dans l'affectation des aides financières. Mais qu'il apporte son soutien moral aux efforts entrepris par l'association pour la pérennité de la langue béarnaise.

Pour 16 contre 2

Point 9 – Tarifs municipaux :

Le maire propose d'actualiser le tarif des repas à la cantine scolaire. Compte tenu de la hausse des prix demandée par le fournisseur (4,12 €) le nouveau tarif applicable à compter du 7 novembre 2022 sera de 4,10 pour les enfants et 4,70 € pour les adultes.

Ci-dessous, vous trouverez l'ensemble des tarifs municipaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Point 10 – Modification règlement intérieur des écoles :

Le maire propose de fusionner les factures de garderie et de cantine.

Dans un souci de simplification et de facilité de paiement les parents d'élèves recevront sur un même document le total à payer.

Ce point est adopté à l'unanimité

Point 11 – Projet cantine scolaire :

Un projet de création de cantine scolaire est en projet. Selon Audrey Chardon-Vanhooren le prestataire actuel n'apporte pas tous les atouts pour la satisfaction des besoins alimentaires des enfants.

Une pré-étude lancée avec le Conseil Départemental démontre qu'il suffirait de quelques adaptations des locaux et du matériel actuels pour transformer la cantine en cuisine. Il faudrait recruter un professionnel de la restauration à temps plein pour la confection des repas. Le maire évalue le prix du repas aux alentours de 3,60 €.

Les élus décident à l'unanimité de lancer une étude auprès un bureau d'étude qui reste à trouver.

Ce point est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire annonce le remplacement d'Anne-Marie Peyré (retraite) par Delphine Cristobal et le retour dans l'équipe technique de Mathias Crouseille.

Patrick Moura rappelle au maire sa promesse de fournir aux élus le détail de l'endettement de la commune; l'oubli devrait être réparé.

Il poursuit en signalant la situation embarrassante de la famille Méret qui doit faire face à un dépôt sauvage de carcasses de voitures à côté de son habitation. Le maire annonce que la gendarmerie de Nay a demandé au propriétaire indélicat de procéder à l'enlèvement de ces épaves. Affaire à suivre !

Le projet de la crèche Montessori est abandonné en raison d'un manque de subventions

Michel Aurignac termine en questionnant le maire sur le permis de construire de la résidence seniors déposé par la société Âges et Vies. Il semblerait que ce permis déposé le 2/11/2021 ait été accordé avec la formule « tacite » le 7/03/2022. Visiblement cette information étonne le maire et ses adjoints.

La séance est levée à 21h25

Les rédacteurs : Michel Aurignac, Patrick Moura, Corinne Panatier.

***DERNIERE INFO : nous apprenons par la page FACEBOOK de la mairie qu'un recrutement est en cours pour encadrer les enfants de l'ALSH (tel 05 59 71 02 65)
Cela aurait mérité d'être annoncé lors de la séance !***

ANNEXE TARIF EN VIGUEUR SEPTEMBRE 2022

	Prestation	euros	Durée
Location de salles	Salle de Sports J. Labarrère	250	(journée ou forfait week-end)
	Salle de l'Isarce (complète)	180	(journée ou forfait week-end)
	Salle de l'Isarce (petite salle)	80	(journée ou forfait week-end)
	Caution	1000	
	Caution / forfait nettoyage	100	
	Salle de réunion	50	(la séance)
Prêt matériel	Tables	1	
	Chaises	0,2	
Cantine et garderie	Garderies périscolaires	0,5	la demi-heure
	Garderies périscolaires	2,5	(forfait journée au-delà de 2h / jour)
	Cantine - repas enfant	4,1	à partir du 7 novembre 2022
	Cantine - repas adulte	4,7	à partir du 7 novembre 2022
Centre de loisir ALSH	Tarif A Asson - QF > 670	12	la journée (avec repas) - vacances scolaires et mercredi
	Tarif B Asson - QF de 470 à 669	11	la journée (avec repas) - vacances scolaires et mercredi
	Tarif C Asson - QF < 470	10,5	la journée (avec repas) - vacances scolaires et mercredi
	Extérieurs à Asson	20	la journée (avec repas) - vacances scolaires et mercredi
	Tarif A Asson - QF > 670	8	la demi-journée (avec repas) - mercredi uniquement
	Tarif B Asson - QF de 470 à 669	7,5	la demi-journée (avec repas) - mercredi uniquement
	Tarif C Asson - QF < 470	7	la demi-journée (avec repas) - mercredi uniquement
	Extérieurs à Asson	12	la demi-journée (avec repas) - mercredi uniquement
Pont bascule	Support (carte magnétique)	10	carte vide rechargeable
	Recharge 100 unités	15,2	
	Recharge 200 unités	30,5	
	Recharge 300 unités	45,7	
	tranches d'utilisation		
	0 à 1 000 kg	3	
	1 001 à 5 000 kg	3,8	
	5 001 à 10 000 kg	4,5	
	10 001 à 20 000 kg	6,1	
	20 001 à 30 000 kg	7,6	
	30 001 à 40 000 kg	9,1	
40 001 à 50 000 kg	10,6		
Cimetière	Concession cimetière 15 ans	19	1e m ²
	Colombarium cimetière 30 ans	460	
	Colombarium cimetière 15 ans	310	
	Tombe cimetière 1 place 3 m ²	93 € pour 30 ans / 57 € pour 15 ans	
	Tombe cimetière 2 places 4,50 m ²	139,50 € pour 30 ans / 85,50 € pour 15 ans	
	Caveau cimetière 1 place 3 m ²	93 € pour 30 ans / 57 € pour 15 ans	
	Caveau cimetière 2 places 6 m ²	186 € pour 30 ans / 114 € pour 15 ans	